

**COLIS DE NOËL DU 07/12/2020 AU 31/01/2021**

1 colis MAXIMUM 5 KG

Déposer dans un sac zippé ou un carton et être détenteur d'un permis de visite entre 7h45 – 10h30 et 12h45 – 15h30.

Mettre les aliments dans des sacs zippés de congélation ou des boîtes en plastiques transparentes. Voici quelques réponses à vos questions :

oui	Non
Pâtes non cuites	Pâtes fraîches
Riz non cuit	Plats cuisinés
Jambon sec cru type Bayonne Tranché, taureau, grison ( <b>tout doit être tranché</b> ) *	Viandes (cuites ou crues) Jambon blanc, dinde, poulet
Saucisson sec <b>tranché</b> *	Cachir
Chips sacs transparent	Poisson/fruits de mer/crustacés
Gâteau maison <b>tranché</b> *	Foie gras
Meringues	Farine, épices... (tout ce qui est en poudre)
Fruits ( pomme, poire, banane, orange, mandarine)	Pâtisseries, bûches...
Fruits secs	Légumes (Choux, tomates...)
Bonbons ( <b>enlever les emballages</b> )	
Chocolats ( <b>enlever les emballages</b> )	Aluminium, film étirable.

\*Nous n'avons pas de couteau à disposition.